

Acceptabilité sociale, démocratie et avenir

Ce mémoire est une réflexion personnelle portant sur l'acceptabilité sociale et certains impacts de l'industrie pétrolière et gazière sur notre démocratie. Certes, le sujet déborde du mandat de la Commission et des frontières du Québec. Cependant, dans un esprit de «penser globalement, mais agir localement», je crois que nous devons agir localement, c'est-à-dire à l'intérieur des basses terres du Saint-Laurent.

Le 7 avril dernier, en revenant de voter, j'ai envoyé une lettre à Monsieur Francoeur pour exprimer mes doutes au sujet de la démocratie participative tel que représentée par le BAPE. Tout comme dans le mémoire du CCCPEM[DM108] en 2010, j'exige de ce BAPE de la rigueur, le respect de son code de déontologie et un respect pour la réalité scientifique. Cette lettre est en annexe[1]

Mais certaines compagnies veulent faire fi de la démocratie participative du BAPE. La Cie Strateco veut passer outre à la nécessité d'avoir des audiences dans le domaine de l'uranium[2]. En fait elle menace des poursuites judiciaires contre le BAPE alléguant un supposé manque d'impartialité de Monsieur Francoeur. Elle veut même que toute nomination faite par l'ex-ministre Breton soit récusée. Monsieur Breton croyait à l'environnement. De telles compagnies croient que la loi des mines est préférable parce que les redevances sont minimales et qu'il est facile de laisser des résidus miniers contaminés. Que les citoyens, payeurs de taxes, aient à payer 1,2G\$ pour payer pour les pots cassés de l'industrie, c'est excellent pour leurs profits! Et si des citoyens deviennent malades suite à des activités (minières ou gazières), il faut que ces citoyens prouvent, hors de tout doute légal, la responsabilité de la compagnie; le fardeau légal de la preuve leur donne une excellente chance d'échapper à leur responsabilités.

Je fus personnellement témoin d'un bras d'honneur qui a été fait au BAPE. Le 15 novembre 2010, la deuxième partie des audiences du BAPE débutaient à Longueuil; c'est cette même journée que Forest Oil a choisi pour amorcer son forage à Saint-Denis-sur-Richelieu, à 2 km de ma demeure. Le soir du 17 novembre, après avoir défendu, avec quelques voisins mon mémoire[DM98] devant la Commission, à mon retour à la maison, je pouvais voir les lumières de la tour de forage de la fenêtre de ma cuisine. Est-ce qu'on pourrait qualifier cette attitude de «tasse-toué mon oncl'»; avec la loi des mines, ce qui est à toi m'appartient»? Selon elles, le seul but du BAPE serait-il de laisser un petit espace pour que le bon peuple puisse chialer??? Une soupe de sécurité pour le trop plein de frustrations, quoi!

La démocratie

C'est Abraham Lincoln qui a défini la **démocratie** comme étant «Government of the people, by the people and for the people» c'est-à-dire le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le bénéfice du peuple.

Mais nous voyons souvent des accrocs importants à ces beaux principes. Nous avons une démocratie de type britannique uninominale à un tour de scrutin. Au Fédéral par exemple, on peut voir des aberrations dans les résultats. En 1997, les libéraux de Jean Chrétien ont obtenu un gouvernement majoritaire avec 38% des votes. Mais en 1993, Kim Campbell, l'héritière de Mulroney, a été pratiquement rayée de la carte avec 20% du vote et seulement 2 députés pour son parti. En 2011, Stephen Harper a gagné avec une «majorité» de 40% contre une «minorité» de 60% pour les autres partis. Donc, lorsqu'il y a plusieurs partis en liste (à moins d'être un parti régional comme le Bloc Québécois), la différence entre un gouvernement majoritaire et l'exil parlementaire se situe entre 20% et 38 %.

Il y a des distorsions plus subtiles. À la Commission Charbonneau, nous voyons un lien entre les contributions financières aux partis politiques et «des retours ascenseurs» qui sont coûteux pour les contribuables. Alain Gravel, de l'émission «Enquête» a dénoncé «**des élections clé en main**» dans certaines municipalités. Pas besoin d'avoir des idées et de les défendre auprès des électeurs, la machine électorale bien huilée avec les billets verts va garantir l'élection; des «amis» vont tout faire pour les candidats; et puis, «un chum, c'est un chum!». Le tout se fait en douce, derrière des portes closes. Pour un lobbyiste, avoir accès à un ministre, ou à un maire, pour lui vendre sa salade, ça se paye! Par contre, un citoyen ordinaire, comme moi, n'a pas accès aux membres du cabinet pour parler des énergies vertes.

Cette façon de fonctionner agit comme du sable dans les rouages de la machine administrative; son action abrasive dérègle toute la mécanique des affaires publiques. Si les accusations devaient s'avérer exactes devant une cour de justice, le Dr Porter aurait influencé les bureaucrates qui font correctement leur boulot pour orienter le choix de la firme gagnante pour la construction du CUSM. Après tout, c'est pas grave, c'est le contribuable qui paye!

La Commission Gomery a dénoncé d'autres stratagèmes peu catholiques lors du scandale des commandites. Et aux États-Unis, les contributions politiques dans une élection présidentielle dépasse le 2,5 G de \$ pour les 2 partis. De telles sommes, dépensés par les machines électorales de partis politiques, sont-elles bénéfiques pour une saine gestion de l'état?

Ce sont des exemples de ce que j'appellerais une «**moneycracy**». C'est-à-dire une caricature de la démocratie où les électeurs déposent leur bulletin de vote de temps en temps, mais où les dés sont pipés derrière des portes closes par des «enveloppes brunes». La «moneycracy» est une caricature obscène de la démocratie. Les «élections clés en main» en sont des exemples; des machines électorales très puissantes également. La loi au sujet des élections, votée par le gouvernement Levesque en 1976-7 était excellente. L'utilisation de «prête-noms» et autres stratagèmes ont prostitué cette loi; la «moneycracy» l'a «*avili par intérêt*» selon la 2e définition du verbe prostituer.

Le carrousel

Nous vivons présentement d'autres exemples de «dés pipés». Par exemple, à la fin décembre 2012, le ministre Arcand du MDDEP, a proposé un projet de règlement pour la protection des sources d'eau potables. Me Langelier a fait ressortir que ce projet de règlement s'appliquait aux sources de pollution qui venaient de la surface du sol. En d'autres mots, la charge polluante provenant de dessous la nappe phréatique n'était pas incluse? En d'autres mots, toute la pollution qui provenait des puits horizontaux et de la fracturation hydraulique était exclue de ce règlement! Est-ce un hasard?

Un deuxième projet de règlement, par le ministre Blanchet du Parti Québécois cette fois, sort au printemps de 2013. Ce nouveau ministre de l'environnement raccourcit le délai pour l'adoption d'un règlement de 60 à 30 jours «à cause de l'urgence de la situation». Il faut remplacer les quelques 70 règlements municipaux «dit de St-Bonaventure» par un règlement provincial. Cependant, la lecture de ce projet déclenche la grogne de ceux qui savent lire entre les lignes. Ce projet permet un forage à 300 m d'un puits d'eau potable et 400 m sous une nappe phréatique; la norme que l'industrie respecte généralement dans d'autres juridictions est de 1000 mètres sous une nappe. Contrairement au règlement de la Ville de Gaspé, ce projet de règlement permettrait à Pétrolia de forer dans cette ville. Ça permettrait aussi l'exploitation du pétrole de schiste sur la presque totalité d'Anticosti alors que la norme «normale» de 1000m de l'industrie excluait la majeure partie de cette île de la fracturation. Est-

ce un hasard?

Au niveau fédéral, une loi omnibus comme la C-37 sous le couvert de «mesures budgétaires» fait sauter des pans entiers de protections de l'environnement. La recherche scientifique qui ne favorise pas l'exploitation pétrolière, et l'exploitation des sables bitumineux est mise au rencard. Les sondages sismiques à Cacouna permettent au propriétaire du pipeline transcanadien de devancer les audiences tant fédérales que provinciales; il est tellement sûr de la réponse officielle qu'il commence tout de suite. Et tant pis pour la pouponnière des bélugas!

On le voit aussi dans les mandats du BAPE au sujet des gaz de schiste. Deux séries d'audiences du BAPE portant sur exactement le même sujet! Sans oublier une ÉES en 2011. Une commission sur les enjeux énergétiques à l'automne 2013. Et le gouvernement Couillard qui parle maintenant d'une autre ÉES portant sur l'ensemble de la filière pétrolière[3]. Trop d'audiences c'est comme pas assez! Est-ce que l'objectif de la « moneycracy » est d'épuiser la conscience populaire? Présenter des mémoires à répétition exige une grande disponibilité que les personnes qui doivent «concilier famille et travail» n'ont pas! Lorsqu'ils seront épuisés de se battre, on pourra faire ce qu'on veut!!!!

En tout cas, ça nous donne le tournis. Le travail de tous les volontaires contre cette « moneycracy » exige une volonté et une implication extraordinaire. Réunion sur réunion, lecture des revues de presse quotidienne, rédaction de textes et de communiqués, faire signer les 65 000 lettres «Vous n'entrerez pas chez nous» et j'en passe! On a l'impression d'être dans un carrousel infernal. Ma collègue, Mme. Marie Eve Mathieu a écrit une excellente lettre à ce sujet. Je la mets en annexe [4]

Les accords commerciaux

Les accords commerciaux internationaux peuvent être un obstacle légal à la démocratie, et au pouvoir d'un gouvernement légitime qui veut protéger la vie, la santé et l'environnement selon la volonté de ses citoyens. À titre d'exemple, la poursuite de la cie Lone Pine Resources pour 250M basée sur l'article 11 de l'ALÉNA. En 2011, le gouvernement Charest (connu pour son préjugé favorable pour les gazières) a sanctionné la loi 18 le 13 juin de cette année; cette loi interdisait les forages dans le lit du fleuve à l'ouest d'Anticosti. Cette poursuite de Lone Pine exige des compensations, pas pour des dépenses encourues, mais pour des profits potentiels, voir très hypothétiques. Comme la cie est en difficulté financière, elle promet que cet argent de nos taxes ira garnir les coffres de ses actionnaires!

Puisque que les accords internationaux sont du domaine fédéral, j'ai écrit une lettre au Premier Ministre Harper exigeant qu'il défende les intérêts du Québec devant le tribunal de l'ALÉNA [5]. Dans cette lettre que je dépose en annexe, je pose aussi la question : qu'est-ce qui a la priorité, le droit garanti par la Charte ou la protection des investissements. Je demande à M. Harper si une compagnie chinoise comme Nexen peut opérer au Canada en respectant les normes chinoises sous prétexte que les normes canadiennes, plus sévères, réduiraient ses profits???

Comme M. Harper est connu pour ses positions chrétiennes, je lui rappelle que l'évangile de Matthieu chap. 6;v.24 dit que *«nul ne peut servir Dieu ou Mammon»*. En d'autres mots, il faut choisir entre la protection de l'argent ou la protection des valeurs humaines et démocratiques. Je lui demande également de ne pas signer ce genre de clauses de protection des investissements dans les futurs accords avec la communauté européenne ou dans l'accord Trans-Pacifique.

Des «terroristes»?

Les actions de personnes et de groupes qui s'opposent à l'industrie pétrolière agacent le lobby du pétrole. C'est pourquoi nous devons faire attention à ce qu'on dit; aucun propos qui pourrait être interprété comme litigieux n'a de place dans nos écrits et nos paroles. De plus, nous faisons attention d'avoir des notes de bas de pages qui corroborent nos dires. Pendant nos manifestations, nous avons pris garde qu'il n'y ait aucun geste disgracieux ou violent. Nous avons pris soin qu'aucun agent provocateur, ou des casseurs, ne se joignent à nous.

Pourtant dans la Presse du 14 jan. 2013, M. Fabrice de Pierrebouurg nous disait que le SCRS, les services secrets canadiens, avait les opposants aux gaz de schiste et aux pipelines à l'oeil. Cet article a trouvé des échos dans The Guardian et le Vancouver Sun. M Fortier, alors porte-parole du RIGSVSL, a dû donner un entrevue à la journaliste du Sun à ce sujet pour proclamer notre position contre toute action violente.

Une recherche dans les revues de presse quotidiennes ferait ressortir qu'il y a de nombreux articles au sujet des échanges d'informations entre les services secrets (du Canada et des États-Unis) et l'industrie pétrolière. Pour certains, toute opposition à l'industrie pétrolière et aux changements climatiques est décrié comme du «terrorisme». Cette assertion nous la rejetons fermement, car elle est contraire à nos actions et nos croyances.

Schiste 911

L'industrie tente de nous convaincre que le gaz de schiste serait un «pont» vers les énergies vertes de l'avenir. C'est faux! Notre société doit aller immédiatement vers les énergies vertes. La majorité des énergies fossiles qui sont encore dans le sous-sol doivent y demeurer si on veut éviter que les changements climatique ne réduise l'avenir de l'humanité à néant. Plusieurs recherches comme celle d'Elizabeth Colvert nous annonce que la sixième grande extinction des espèces est possiblement en train de s'enclencher à cause des changements climatiques. Sommes-nous voué à l'extinction, comme les dinosaures?

À travers le monde, nombreux sont ceux qui travaillent à l'implantation des énergies vertes. C'est la thèse de Jeremy Rifkin dans «The Third Industrial Revolution»[6]. Ce sera un monde des énergies vertes à petite échelle sur chaque édifice, un «smart grid», de l'information transmise horizontalement de citoyen à citoyen. Sans informatique, l'action contre les gaz de schiste, au Québec et ailleurs, serait impossible. Cette vision est en contraction avec les intérêts de l'industrie des énergies fossiles qui dépend de méga projets pétroliers et d'une propagande qu'elle livre au «bas peuple»; toute personne qui a un message opposé au sien est taxé du titre de «terroriste». Comme toute révolution, c'est le choc entre deux mondes, entre les intérêts divergents du passé et de l'avenir. Pas seulement au Québec, mais partout dans le monde.

Comme des dinosaures, l'industrie s'accroche au passé du 20e siècle. Avec ses moyens financiers énormes et ses capacités de propagande, elle nie la réalité des changements climatiques. Les «*climate change deniers*» semblent avoir adopté le dicton de Voltaire; «*Mentez, mentez, il en restera toujours quelque chose!*» C'est la thèse de James Hoggan dans Climate Cover-Up [7].

L'espèce humaine ne peut se permettre d'être des «lemmings» qui foncent, têtes baissées, vers le désastre des changements climatiques. Si la «moneycracy» réussit à faire accepter l'exploitation des gaz de schiste par le gouvernement malgré les avertissements de la communauté scientifique et le gros bon sens, il deviendra nécessaire de passer à un autre niveau d'intervention. La troisième révolution industrielle ne peut attendre un siècle.

Si les manœuvres occultes derrière des portes closes de la «moneycracy» devaient inventer une pseudo-acceptabilité sociale en faveur des gaz de schiste, il faudra faire autre chose. Notre opposition à toute action violente est maintenue; mais il faudra passer à la résistance passive non-violente. Comme Mahatma Gandhi aux Indes et Martin Luther King au É-U, il faudra résister à toute loi légale, mais immorale et illégitime.

Lorsque j'étais enfant, mes professeurs, des religieuses catholiques, m'ont enseigné que le 4e commandement exigeait *«d'obéir à nos parents en tout ce qui n'est pas péché»*. Et on nous disait que «parent» voulait, également, dire toute personne en autorité. Ce précepte moral dit très bien qu'on ne doit pas obéir quand un ordre est contraire à la morale. Dans un monde plus légal, le procès de Nuremberg, après la 2e guerre, a clairement établi que la défense d'un accusé basée sur *«je savais que c'était mal, mais je devais obéir parce que c'était un ordre»* est inacceptable. Si tu es persuadé que c'est mal, tu as le devoir moral de désobéir à un ordre légal.

Si des compagnies devaient recommencer à forer avec l'accord de la «moneycracy», elle devront faire face à un autre niveau de résistance axé sur la non-violence. Dans l'État du Mississippi, un Dame noire a «illégalement» refusé de céder son siège d'autobus à un blanc parce que c'était la loi. Cette action, illégale, mais légitime a fait avancer la cause de l'égalité entre les races aux É-U, selon le *«I have a dream»* de Martin Luther King.

Toutes les avancées de l'humanité (respect des droits de la personne et pour la démocratie) ont commencé par un défi à la légalité de l'ordre établi. C'est vrai aussi dans le domaine des relations de travail; sans rapport de force (manifestation, grève, lock-out) entre les syndicats et le patronat, les conditions de travail des ouvriers seraient encore au niveau de ce que l'on peut lire dans les romans de Charles Dickens et Emile Zola.

C'est dans cet esprit de résistance pacifique non violente que Schiste 911 a été mis sur pied. À la fin de l'automne 2010, Forest Oil faisait son forage à 2 km de chez moi. Pour pouvoir manifester, les organisateurs ont dû promettre aux autorités policières qu'aucun manifestant ne mettrait les pieds sur le pavé de la route 137; il fallait marcher sur l'épaule. De plus une personne incapable de «contrôler ses émotions» a été invitée à quitter la manifestation. Depuis ce temps, des séances ont été données pour former des manifestants à la résistance pacifique.

Nous savons qu'un forage coûte cher; probablement 500 000,00\$ /jour. Ce 27 novembre-là, Forest Oil a dû arrêter ses travaux pendant une demi-journée. Qu'est-ce que cela leur a coûté? Si les cics veulent passer outre à l'acceptabilité sociale, elle devront ajouter des jours de production perdus dans leurs prévisions budgétaires parce que des manifestants pacifiques décideront de faire un bercethon dans la rue alors que des centaines de camions attendent pour apporter l'eau nécessaire à la fracturation. D'autres façons créatives de ralentir les travaux par divers types de manifestations ont été planifiés.

À 68 ans, je n'ai pas pris part aux formations qui ont été données à cet effet. Chacun doit mettre l'épaule à la roue selon son talent et ses capacités. Mon arme sera celle décrite par le proverbe anglais; **«My pen shall be sharper than my sword»**; ma plume, mes écrits seront plus tranchants que mon épée. Et ce sera illégal, voir du «terrorisme» selon la propagande de la «moneycracy» au service des pétrolières. Mais ce sera selon la charte des Droits et libertés qui garantit le droit à la liberté d'expression et la liberté d'opinion.

Et ce sera au service de l'humanité qui doit se sevrer du pétrole si elle veut avoir un avenir. En cela, je

tenterai d'être l'émule du «**vieil homme qui plantait des arbres**»; cette belle métaphore de Jean Giono et reprise par le cinéaste Frédéric Bach. Dans un «wasteland», sorte de désert inhabitable à cause des activités humaines abusives, le vieux berger sème des arbres. Des années plus tard, grâce à cette forêt planté par sa main, c'est redevenue une région verdoyante où il fait bon vivre. L'écologie de la planète, c'est ça! Mon combat solitaire devant le clavier sera pour planter des arbres; c'est-à-dire promouvoir le sevrage de l'humanité du pétrole et la diriger vers les énergies vertes.

Gérard Montpetit, citoyen impliqué
La Présentation, Qc.
Le 28 mai, 2014

1] Lettre à M Louis-Gilles Francoeur, du BAPE par Gérard Montpetit

[2\] Strateco s'en prend au président de la commission d'enquête du BAPE](#) Le Devoir

3

m.journaldemontreal.com/2014/05/22/couillard-veut-ressussiter-la-filiere-du-gaz-de-schiste

4 Texte de Mme Marie Eve Mathieu

5 Lettre à M Harper, Premier ministre du Canada, par Gérard Montpetit

6 The Third Industrial Revolution by Jeremy Rifkin ed. Palmave- macmillan , 291 pages

OBJET : Vox populi-vox Dei

M. Louis-Gilles Francoeur,
Vice-Président
Bureau des Audiences Publiques en Environnement

Monsieur,

En cet avant-midi du 7 avril, je viens tout juste de voter. Une élection est sensée être l'exercice le plus significatif dans une démocratie; la voix du peuple doit s'y exprimer. Malgré le fait que je vienne de faire mon devoir de citoyen, j'ai le cœur lourd. La stratégie partisane mesquine a été le seul objectif des partis ayant une chance de former le gouvernement; le tout semblait se résumer à rouler l'adversaire dans la boue de la Commission Charbonneau. Où étaient les enjeux de société? Pauvre «démos»«kratia»! Ce faisant, ces politiciens oubliaient que la racine grecque du mot est supposé vouloir dire «pouvoir du peuple»!

Le pouvoir du peuple va bien au-delà du droit de vote à tous les quatre ans. Ça inclut la participation du citoyen éclairé comme partie prenante à une prise de décision collective; les audiences du BAPE en sont un bon exemple. Depuis 1994, j'ai participé à plusieurs audiences [1] de cette institution. Dans le mémoire du CCCPEM(Comité des citoyens et citoyennes pour la protection de l'environnement maskoutain) sur les gaz de schiste[2] auquel j'ai contribué, il est écrit «*Votre institution est et doit continuer à être un exemple de la démocratie citoyenne*». Pour avoir lu vos chroniques dans le Devoir, je sais que vous partagez cette opinion. Dans celle du 6 octobre 2012, vous déplorez que les Évaluations environnementales stratégiques soient «biaisées»[3].

Dans le dossier de l'exploitation des hydrocarbures, nous avons la même vision. En 2010, le mandat court et tronqué de votre organisme fait dire à un de ses anciens présidents, M. André Beauchamp que les audiences sont «*un test pour l'indépendance du BAPE*». Toujours dans le mémoire du CCCPEM, nous exhortons les commissaires à faire correctement leur travail selon leur code de déontologie malgré un mandat inadéquat... ou à démissionner. Nous terminons en disant qu'en allant au delà du mandat accordé par le gouvernement, «*le BAPE ne fera jamais de compromis avec la qualité de son travail et que ceux qui ont fait le pari d«...avilir...» le BAPE «...par intérêt...» en assumeront les conséquences*»[4].

Monsieur le vice-président, l'observateur aguerri de la scène environnementale que je suis a l'impression qu'un «pattern» malsain peut s'observer dans le dossier des gaz de schiste. C'est que les gouvernants, par cette série de trois études portant sur le même sujet, font semblant d'écouter le peuple avec des audiences, mais en «pipant » les dés pour que les citoyens soient subtilement guidés par le processus vers la décision espérée par l'industrie.

Un retour en arrière est nécessaire pour comprendre cette affirmation. De 2005 à 2010, les compagnies gazières ont acheté, en catimini, les «claims» sous nos pieds à des prix dérisoires. En septembre 2010, au moment où le ministre de l'environnement, devant un tollé général, donnait un mandat écourté au BAPE, l'APGQ (Ass. Pétrolière et Gazière du Qc.) a présenté 3 séances d'informations sur le sujet; ce faisant, elle se substituait aux prérogatives du gouvernement légitime. Nous avons eu le sentiment d'être spolié par des conquistadors du 16e siècle; cela s'est terminé le 28 septembre par un désastre de relations publiques à L'Auberge des Seigneurs de St-Hyacinthe.

Tout au long des audiences du BAPE en 2010, les membres de l'industrie étaient très en vue sur le plancher. Régulièrement des personnes comme M. Frazer de Talisman ou Mme Hope Deveau-Henderson, porte-parole de l'industrie étaient régulièrement consultés par la commission en tant qu'experts. À l'ÉES, Mme. Molgat, était commissaire, même si elle était à la solde de Talisman. Pour la troisième étude, portant exactement sur le même sujet, on ne voit aucun représentant de l'industrie. Ils sont très discrets; est-ce à dire que le lobby de l'industrie a renoncé à exploiter le gaz sous nos pieds? Si tel était le cas, pourquoi une autre étude? Est-ce que le principe de «l'acceptabilité sociale» signifie que l'industrie veut avoir les citoyens à l'usure malgré le fait que plus de 65 000 citoyens ont signé une lettre **«Vous n'entrerez pas chez nous»** ?

Toujours sur le thème de «l'acceptabilité sociale», sur 200 mémoires présentés au BAPE #273 de 2010, 160 des mémoires s'objectaient à l'exploitation et réclamaient un moratoire. Les signataires de mémoires de la minorité qui y étaient favorables, avaient souvent un intérêt financier dans l'exploitation des gaz de schiste.

De plus, toutes les études présentées devant la Commission semblent prendre pour acquis que l'exploitation est inévitable. Pourquoi est-ce que la non-exploitation n'est pas un des enjeux majeurs de cette succession d'études sur le même sujet? Malgré le fait que des milliers de puits ont été forés en Amérique du Nord, les études sont très théoriques comme s'il n'existait (n'y avait) aucune donnée concrète. En paraphrasant ce qui s'est dit la semaine dernière, une experte a souligné qu'une exposition à un contaminant peut être néfaste en faible concentration pour une population dense alors qu'elle pourrait être faiblement néfaste à grande concentration pour une population clairsemée. M. Francoeur, une personne n'est pas une statistique mathématique abstraite; le citoyen qui vit à l'ombre de la foreuse est une personne en chair et en os. Lorsque cette personne est atteinte d'un cancer, elle doit vivre avec l'angoisse du diagnostic, la douleur de la tumeur et éventuellement faire face à la mort.

Jeudi soir, nous avons eu droit à la perle de ce jeu d'études déconnectées de la réalité. Comme mesure d'atténuation pour minimiser les inconvénients des quelques 2000 allers-retours de camions lourds qui circuleraient dans un village, M. Allard a recommandé d'installer des fenêtres insonorisées et un climatiseur. Et il serait possible que les camions aient un tuyau d'échappement directionnel! Est-ce que cet expert veut nous faire croire que tous les sous-contractants auront un «muffler» orientable? À cela, je pourrais ajouter qu'une autre mesure de mitigation est déjà en place; la limite de vitesse légale est de 50km/h dans un village. Est-ce que quelqu'un parierait sa vie sur le fait que jamais, un seul camionneur dépassera la vitesse permise?

M. Francoeur, je sais que la présidence du BAPE a le devoir d'exécuter le mandat requis par le ministre de l'environnement. Nous savons que le lobby pétrolier exerce, en sourdine, son influence sur la politique des divers gouvernements. À défaut d'une consultation valable, ceci pourrait conduire à une politique de la rue vécue durant le printemps érable. Comme je l'ai écrit dans le mémoire du CCCPEM en 2010, le BAPE doit refuser que la politicaillerie mesquine que nous voyons présentement, «avilisse par intérêt » la démocratie en général et votre institution en particulier. Je compte sur vous pour que la voix du peuple soit respectée par un fonctionnement qui ne soit pas «biaisé».

Veillez accepter, M. Francoeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Gérard Montpetit

629 Cinquième Rang,
La Présentation, Qc.
J0H 1B0

1] Mes interventions et les mémoires du CCCPEM peuvent se retrouver dans vos archives des audiences #92(DMS St-Pie), #99(DMS Ste Rosalie), #115(générique sur les déchets), #142(générique sur l'eau), #179(industrie porcine) et #273(gaz de schiste); de plus j'ai participé aux consultations sur la ligne Hertel-Des Cantons et à l'ÉES.

2] «www.bape.gouv.qc.ca» Bape # 273, DM109, p.5 et suivantes

[3\]http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/360918/evaluations-environnementales-strategiques-des-evaluations-biaisees](http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/360918/evaluations-environnementales-strategiques-des-evaluations-biaisees)

4) «Avilir par intérêt» C'est la deuxième définition du verbe «prostituer» dans le dictionnaire du français plus, ed 1988, page 1347

Le jeudi 10 octobre, 2013

OBJET : L'obligation du gouvernement canadien contre l'assaut de Lone Pine Resources

Monsieur Stephen Harper,
Premier Ministre du Canada,

Monsieur,

Présentement, la compagnie Lone Pine Resources poursuit le gouvernement du Canada à cause d'un moratoire québécois au sujet de forages sous les eaux du fleuve; cette poursuite pour la somme de 250 000 000,00\$ est faite en vertu du chapitre 11 de l'accord de l'Aléna.(1) Selon la poursuite de cette compagnie, ce moratoire québécois serait une «*révocation arbitraire, capricieuse et illégale*» de son droit d'exploiter le pétrole et le gaz du fleuve Saint-Laurent.(2)(3) Cependant, cette compagnie ne peut poursuivre directement le Québec, puisque c'est le Canada qui est responsable de la province de Québec en droit international. Par conséquent, Monsieur Harper, c'est votre devoir légal et moral de défendre la loi 18 que le gouvernement de M. Charest a fait sanctionner le 13 juin 2011 suite à un vote à l'Assemblée Nationale.

M. Charest, un ex-ministre conservateur, dirigeait un gouvernement fédéraliste qui avait un préjugé favorable à l'industrie gazière; mais il a compris que des forages dans le lit du fleuve Saint-Laurent étaient complètement inacceptables pour les écosystèmes fluviaux. On est à des années-lumières d'une action «*arbitraire et capricieuse*»!

Au delà de cette somme d'argent, la poursuite de la compagnie Lone Pine Resources risque de faire jurisprudence. Les clauses qui protègent les investisseurs dans l'Aléna pourraient se retrouver dans l'accord avec la Communauté Économique Européenne ainsi que dans le Partenariat Trans-Pacifique. À titre d'exemple, est-ce qu'une compagnie sous contrôle du gouvernement chinois de Pékin comme Nexen pourrait invoquer ce genre de clause qui protège ses investissements et ainsi outrepasser tous les droits des Premières Nations, des gouvernements des provinces et du gouvernement du Canada? Est-ce que ce genre de clause pourrait empêcher un gouvernement, élu et légitime, d'imposer des normes à toutes les compagnies opérant en sol canadien et de protéger les droits économiques, la volonté des citoyens ainsi que la santé et la sécurité de ses citoyens? Si nous signons ce genre d'accord avec la Chine, est-ce que Nexen pourrait opérer selon les normes chinoises en sol canadien? Je crois que vous devez défendre la souveraineté du Canada sur son territoire!

Je peux aller plus loin; si un gouvernement, élu selon les règles de la démocratie, protège ses citoyens en vertu de la Charte des droits et libertés, est-ce que ce gouvernement pourrait, malgré cette légitimité, être condamné à payer des pénalités de millions de dollars à cause de ces clauses de protection des investissements? Qui a la priorité; le bien-être des citoyens assuré par un État de Droit ou des investisseurs étrangers comme Lone Pine Resources ayant son siège social dans l'État du Delaware? Est-ce que ce genre de clause pourrait transformer ce qu'Abraham Lincoln appelait le «**gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple**» en une caricature de gouvernement, c'est-à-dire une marionnette qui est manipulé par des investisseurs étrangers?

Bien que vos adversaires politiques critiquent votre manière de gouverner à partir de la morale chrétienne, permettez-moi de vous rappeler cette parole d'Évangile : «*Aucun homme ne peut servir*

deux maîtres; car toujours il haïra l'un et aimera l'autre. On ne peut servir à la fois Dieu et Mammon » (Matt.6:24) N'y aurait-il pas lieu d'appliquer concrètement cette sagesse biblique afin de comprendre le bien *commun* dans une démocratie? On peut alors se demander si des clauses pour protéger les investissements dans les accords commerciaux sont compatibles avec les principes humanistes. Au début de votre mandat, vous avez insisté pour parler des Droits de l'Homme avec les leaders chinois; Bravo! Vous refusez d'aller à la rencontre du Commonwealth au Sri Lanka pour la même raison; je suis d'accord! M. Brian Mulroney, Premier Ministre conservateur, a fait une campagne énergique pour mettre fin à l'Apartheid de l'Afrique du Sud. C'est une belle page d'histoire léguée par votre Parti et pour laquelle tous les Canadiens se doivent d'être fiers. Toutes les actions que je viens de citer sont incompatibles avec une politique d'*aplatventrisme* servile, où seul Mammon, « le dieu de l'argent », compte. L'argent doit être un outil pour le développement économique des peuples; pas un joug d'asservissement.

En tenant compte de ces enjeux fondamentaux, j'exige que vous, Monsieur Harper, notre Premier Ministre, défendiez énergiquement la position du Québec devant le tribunal d'arbitrage de l'Aléna. De plus, compte tenu de leurs conséquences éventuellement néfastes sur la souveraineté des pays, du Canada et du Québec, il faut refuser de signer ce genre de clause dans tout futur accord commercial avec l'Union Économique Européenne ou avec les pays du Partenariat Trans-Pacifique. La démocratie et le droit, fondés sur les valeurs humanistes, n'ont pas de prix : ce sont plutôt eux, la démocratie et le droit, qui confèrent une valeur à tout. La poursuite de Lone Pine Resources est incompatible avec les principes démocratiques et la posture canadienne de défense et de promotion des valeurs humanistes, avec la primauté de la Charte des Droits et Liberté.

Veillez accepter, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Gérard Montpetit
629 Cinquième Rang,
La Présentation, Qc.
J0H 1B0
450-796-3685

C.C.
Les députés de la Chambre des Communes
Les députés de l'Assemblée Nationale
Les médias

(1) <http://www.lapresse.ca/actualites/national/201310/03/01-4696115-moratoire-sur-le-gaz-de-schiste-une-firme-reclame-un-dedommagement-de-250m.php>

(2): <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/389103/moratoire-sur-le-gaz-de-schiste-une-compagnie-reclame-250-millions>

(3) http://www.huffingtonpost.ca/2013/10/03/quebec-fracking-ban-lawsuit_n_4038173.html

Autres références

<http://grist.org/news/american-company-sues-canada-over-fracking-moratorium/>

<http://www.canadians.org/media/lone-pine-resources-files-outrageous-nafta-lawsuit-against-fracking-ban>

4) texte de la loi 18 <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2011C13F.PDF>

Le 20 mai 2014

Fi !

Aimez-vous les tours de carrousel? Vous savez ces attractions foraines que l'on nomme du joli nom anglais «Merry-go-round»? C'est splendide, on a l'impression de chevaucher et de parcourir des kilomètres, jusqu'au moment où l'on comprend que l'on tourne en rond. Allez savoir pourquoi, mais la militance écologique a parfois l'air d'un tour de manège.

En août 2010, j'ai commencé à m'inquiéter de la question des gaz de schiste qui a connu une première implantation presque en cachette. Des «claims» avaient été vendus, on avait fait des levés sismiques sans que quiconque comprenne ce qui se tramait, quand soudainement les populations des villages québécois ont compris qu'on allait faire du développement industriel et minier dans des zones rurales. Alors, nous nous sommes mobilisés et nous avons refusé cet envahissement de notre territoire. Nous nous sommes fâchés, nous avons manifesté, battu de la casserole, fait des marches de centaines de kilomètres et des rassemblements monstres.

Nous avons traversé un BAPE, suivi d'une étude environnementale stratégique qui s'est terminée sur un autre BAPE, lequel se tient présentement. Un tour complet de carrousel. Rien n'a fait, si ce n'est que nous avons obtenu du futur gouvernement péquiste, en 2012, une promesse de moratoire. La loi est morte au feuilleton lors des dernières élections.

Sans doute suis-je naïve, mais j'avais une certaine confiance dans le système démocratique : s'il est vrai que généralement on prend en compte le besoin des corporations, quand la population refuse quelque chose fermement, on peut avoir confiance que le gouvernement écouterait ses électeurs. C'est une certitude à laquelle nous nous accrochons avec ferveur, c'est une idée très importante que nous chérissons et que nous ne voulons surtout pas qu'elle s'avère fautive. Nous vivons en démocratie, c'est le peuple qui décide, n'est-ce pas ? N'est-ce pas ?

Sauf que notre démocratie est de type britannique, uninomale à un tour, dans un régime fédéral dont nous ne contrôlons pas tous les pouvoirs et qui est soumis à des accords de libre-échange favorisant la libre entreprise et la protection des investissements, lesquels ont été négociés en secret. Autrement dit, quand on y regarde de près, la démocratie et le pouvoir du peuple, c'est très théorique. Quatre ans de militance active m'ont appris cela.

Il y a un penseur nommé Chomsky qui a développé un concept qui se nomme «la fabrication du consentement.» Dans diverses analyses, il réussit à démontrer comment les gouvernements, ou les agences de publicité, arrivent à influencer des pans entiers de la population pour leur faire accepter ce qu'ils veulent. Une des techniques répandues est d'épuiser les adversaires en multipliant les instances de consultation. Cela finit par leur donner le tournis.

En écologie, notre ennemi se nomme l'acceptabilité sociale. Il s'agit d'une notion de développement durable (apprécions la contradiction profonde d'une société capitaliste qui

prospère justement sur le gaspillage) dont on se soucie beaucoup pour préserver l'environnement. Son existence est attestée par la loi sur le développement durable de 2006. Ainsi, lorsqu'il est question de développement, on doit vérifier que la population est d'accord.

Cette notion est aberrante, parce qu'elle ne se base pas sur la démocratie, elle en est un faux-semblant. Aurait-on pu demander à la population par référendum si elle voulait du développement gazier et pétrolier? Moins cher que la série d'opérations que sont le BAPE de 2010, l'ÉES de 2011 à 2013, la commission parlementaire partiellement avortée de 2014 et finalement le nouveau BAPE de 2014. N'oublions pas aussi les consultations sur l'avenir énergétique. On pose la question clairement, une bonne fois et nous avons une réponse démocratique. Et définitive. Mais, ça ne nous permet pas d'obtenir la réponse attendue, celle que veulent les industriels : «M. Binnion affirme d'ailleurs qu'il a bon espoir de voir les compagnies gazières pouvoir fracturer à nouveau dans la Vallée du Saint-Laurent. «Nous avons vu avec l'étude environnementale, il n'y a pas de problème pour l'eau. (...) Je suis un éternel optimiste pour ce qui est du développement du gaz de schiste. Nous avons bon espoir d'avoir une acceptation sociale pour aller de l'avant»¹ Le président de l'association gazière serait-il un fanfaron ? D'où peut-il prendre l'idée que les gens sont d'accord pour la fracturation après tout le tapage que nous avons fait contre son implantation depuis quatre ans ? La population aurait changé d'opinion, aurait oublié ? Peut-être est-ce juste que nous avons trop fait de tours de manège et que nous avons mal au cœur.

L'acceptabilité sociale n'est pas une notion politique. Elle n'est pas, par ailleurs, une notion scientifique. Y a-t-il ou non danger de pollution des nappes phréatiques ? Les liquides de fracturation sont-ils toxiques ou non ? 99.5% de monsieur et madame tout-le-monde pourraient être convaincus que c'est une bonne idée de développer l'industrie gazière au Québec, si les scientifiques démontrent que l'on va contaminer l'eau de manière irrémédiable, procède-t-on ? Binnion nous dit que l'ÉES n'a pas trouvé de liens significatifs entre la contamination des nappes phréatiques et la fracturation hydraulique.² Ils n'ont pas cherché très fort, parce que le collectif scientifique contre les gaz de schiste en a trouvé, lui, des études bien documentées, mais les commissaires de l'étude environnementale ont refusé d'entendre ce groupe. Rappelons aussi que l'étude environnementale ne se préoccupe pas fondamentalement du procédé de fracturation, mais de la possibilité d'implanter l'industrie, autrement dit, elle n'étudie pas spécifiquement les problèmes de santé ou de pollution. C'est comme d'essayer d'observer les étoiles avec des jumelles plutôt qu'un télescope, c'est possible, mais ce n'est pas le meilleur outil.

Les consultations répétitives sont une manière de faire fi de l'opinion démocratique et scientifique d'une population avec des tours de magie et des carrousels pour fabriquer notre consentement. J'invite les citoyens à ne pas être dupes : nous ne sommes pas plus

¹ <http://argent.canoe.ca/nouvelles/lindustrie-des-gaz-de-schiste-veut-calmer-le-jeu-13052014>

² http://quebec.huffingtonpost.ca/michael-binnion/fracturation-hydraulique-informations_b_5255711.html

avancés aujourd'hui qu'il y a quatre ans, mais nous restons déterminés à protéger ce qui nous appartient. Chassons ces bonimenteurs de foire de chez nous. Fi, nous descendons du manège et nous vous chassons.

Marie-Ève Mathieu, militante écosocialiste